



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris, le 22 octobre 2008

RESULTATS CAP MOBILITE ADJOINTS ADMINISTRATIFS DU 22/10/08

ATTENTION : Tous ces résultats sont bien entendus publiés sous réserve de la parution définitive des nouvelles affectations par l'Administration Centrale !

Ont siégé : Marie-Claire IMBEAU (Tél : 05 65 77 11 60) Françoise LANGLET (Tél : 01 34 19 87 59) Nathalie JAMES (Tél : 01 56 72 11 20) Lina EDMOND EDWIGE (Tél : 01 49 81 17 98).

Déclaration liminaire :

Nous, déléguées CAP, représentantes SNPES-PJJ/FSU des Adjointes Administratives, sommes très inquiètes quant aux effets de la fusion prochaine (PJJ-DSJ-DAP). En effet, qu'en sera-t-il des avancements, des recours, des conditions de mutation, de la spécificité de nos missions car pour la plupart d'entre nous, nous avons choisi la **Protection Judiciaire de la Jeunesse**.

Il est vrai que l'AC nie la particularité des fonctions des personnels administratifs puisqu'elle les exclue des régimes indemnitaires au prétexte « qu'ils ne concourent pas directement à la mission éducative de la PJJ et ne subissent pas de contraintes particulières ». Pourtant, un personnel administratif affecté en structure, renseigne, accompagne, aide, les jeunes pris en charge, et déjeune avec eux.

Cette décision de l'AC est d'autant plus inadmissible que les personnels administratifs ont les salaires les moins élevés de la fonction publique et sont les premières victimes des restructurations et des fermetures de postes.

L'incertitude du devenir professionnel et personnel de nombreux agents dont les structures ferment ou vont fermer s'amplifie devant les postes insuffisants en nombre proposés aux agents. Il leur est fortement recommandé de chercher d'autres administrations susceptibles de les accueillir. Qu'en sera-t-il des collègues qui n'ont pas trouvé de solution convenable de redéploiement ?

Par ailleurs, de nombreux personnels sont indignés de la manière dont est traité leur droit à la prime de restructuration. Sur des critères subjectifs, certains la perçoivent, d'autres non.

Particulièrement, suite à la délocalisation de Vaucresson, les agents ont été fortement incités à postuler sur d'autres structures, donc beaucoup l'ont fait avant la parution du décret fixant la prime de restructuration. De ce fait, ils sont exclus de ce dispositif indemnitaire. Pourtant, comme les personnels concernés par d'autres fermetures de structure, ils n'ont pas choisi de partir du CNFE.

En ce qui concerne les détachements extérieurs, lors de la CAP de juin dernier, nous avons obtenu de votre part que tous les postes restés vacants soient reproposés à la CAP d'automne sans étudier les détachements entrants. Or, début juillet, à notre grande surprise, vous nous avez adressé par mail, pour consultation, 8 demandes de détachements extérieurs que vous avez entérinées, bien que

notre réponse conjointe, SNPES-PJJ/FSU et SPJJ-UNSA, ait été de réaffirmer la décision prise lors de la CAP du 6 juin, à savoir la parution à cette CAP d'automne de tous les postes restés vacants.

Enfin, après étude de cette mobilité, nous constatons que la liste des postes proposés ne correspond pas complètement à la liste des postes restés vacants en juin dernier. Qu'en est-il de tous ces emplois ?

Concernant la nouvelle grille d'évaluation annuelle, nous sommes outrées de constater qu'il est demandé d'apprécier les agents :

- sur « un travail qui va au-delà des attentes exprimées par leur hiérarchie » pour obtenir la lettre B.

- « qui sont parvenus à un niveau d'exceptionnelle efficacité » pour obtenir la lettre A.

afin de pouvoir espérer... un jour... peut-être... accéder au grade supérieur.

L'Administration Centrale présente ce nouveau mode d'évaluation comme expérimental ; mais dès cette année, elle prendra en compte cette modalité pour l'avancement des personnels. Nous savons pertinemment que cette expérimentation d'évaluation des agents permet des prises de position extrêmement subjectives de la part de l'évaluateur, ce qui met déjà en péril l'avancement au titre de l'année 2009.

Observations	Inter-région	Région administrative	Dpt	Nouvelle affectation	Nom Prénom	Dpt	bar	Ancienne affectation	Observations
POSTES SPECIFIQUES									
Transfert poste Adj Adm de la Réunion vers la Martinique	IDF Outre-MER	Outre-Mer	972	DDPJJ Martinique	RIBAC Jocelyne	972	36,25	DRPJJ Outre-Mer	Poste fermé
Redéploiement suite fermeture FAE CPI Le Brûlé	IDF Outre-MER	Outre-Mer	974	CAE St Denis Réunion	MAIGROT Francis	974	5,50	CPI Le Brûlé	Poste fermé

POSTES CLASSIQUES

Observations	Inter-région	Région administrative	Dpt	Nouvelle affectation	Nom Prénom	bar	dpt	Ancienne affectation	Observations
Réintégration	Centre	Bourgogne	21	DDPJJ Côte d'Or	ROBERT Macha	25 pts			
Redéploiement pour Interdépartementalité	Centre	Centre	41	CAE Blois	DA SILVA Sylvie	45,25 pts		DDPJJ Blois	Poste fermé
	Centre	Centre	45	DRPJJ Centre	PV				
	Centre	Centre	45	DRPJJ Centre	PV				
Redéploiement DR67	Grand Est	Alsace	67	DDPJJ Bas-Rhin	GEISEN Alain	27,25 pts		DRPJJ Alsace	Poste fermé
	Grand Est	Alsace	67	CAE Strasbourg	PV				
Redéploiement suite fermeture FAE Chaumont	Grand Est	Champagne	52	STEMOI Chaumont	KLUPA Michèle	48,75 pts		FAE Chaumont	Poste fermé
Redéploiement DR76	Grand Nord	Hte Normandie	27	DDPJJ Eure	BRODARD Pierrette	8, 25 pts		DRPJJ Ht et Basse Normandie	Poste fermé
Redéploiement DR76	Grand Nord	Hte Normandie	76	CAE Rouen Lafosse	FRESSARD Dominique	16 pts		DDPJJ Hts de Seine	LEPINAY Marie Dominique S/R (réintégration de détachement)
Redéploiement DR76	Grand Nord	Hte Normandie	76	CAE Rouen Elbeuf	WATTEBLED LOMENEDE Christiane S/R détachement A défaut : ANDRU HORLAVILLE Nadège	36 pts 36,50 pts		DRPJJ Hte et Basse Normandie PTF Hte et Basse Normandie	Poste fermé PV
	Grand Nord	Hte Normandie	76	CAE Le Havre	PV				
Redéploiement DR76	Grand Nord	Hte Normandie	76	DPJJ Seine Maritime	DESOMBRE Sybille S/R détachement A défaut : RENAUX DELAUNAY Karine	37 pts 26 pts		DRPJJ Hte et Basse Normandie DRPJJ Hte et Basse Normandie	Poste fermé Poste fermé

Redéploiement DR76	Grand Nord	Hte Normandie	76	DPJJ Seine Maritime	POULTIER BLED Catherine	36,25 pts		DRPJJ Hte et Basse Normandie	Poste fermé
Redéploiement DR80	Grand Nord	Nord	59	DIRPJJ Grand Nord	Poste réservé				
Redéploiement DR80	Grand Nord	Nord	59	DIRPJJ Grand Nord	GAUDIN MARQUET Véronique	7 pts	69	EPM Rhône	Poste reste vacant
Redéploiement DR80	Grand Nord	Nord	62	CAE Arras	Poste supprimé				
Redéploiement DR80	Grand Nord	Picardie	80	DDPJJ Somme	CARPENTIER Christine	39,5 pts	80	DRPJJ Picardie	Poste fermé
	Grand Ouest	Basse Normandie	14	DDPJJ Calvados	PV				
Renouvellement détachement	IDF Outre-Mer	IDF	75	DDPJJ Paris	FREMONT Hélène	2 pts	93	CAEI Villemomble	PV
Redéploiement DR34	Sud Centre	Languedoc	34	DDPJJ Hérault	VIALA Jacqueline	43,50 pts		DRPJJ Languedoc	Poste fermé
Redéploiement DR34	Sud Centre	Languedoc	34	CAE Montpellier Littoral	HUMBLLOT Chantal	43 pts		DRPJJ Languedoc	Poste fermé
Redéploiement DR34	Sud Centre	Languedoc	34	CAE Montpellier Littoral UEMO Sète	MATEO VARGAS Isabelle	51,75 pts		DRPJJ Languedoc	Poste fermé
Redéploiement DR31	Sud Centre	Midi-Pyrénées	31	DIRPJJ Sud Centre	Poste bloqué par l'AC				
	Sud Centre	Midi-Pyrénées	82	CAE Montauban	PV				
	Sud Ouest	Aquitaine	40	FAE CPI Mt de Marsan	SARA Marie-Christine				détachement
Redéploiement suite Interdépartementalité 17/79	Sud Ouest	Poitou Charente	79	CAE Niort	BAZIN SORIN Sylvie	34 pts		DDPJJ Deux Sèvres	Poste fermé
Redéploiement suite Interdépartementalité 17/79	Sud Ouest	Poitou Charente	86	DDPJJ Vienne	BERTHELOT Manuela	10 pts		DDPJJ Deux Sèvres	Poste fermé
VACANCE DE GESTION									
			35	DRPJJ Bretagne	LAVOLEE Catherine				Détachement

TITULARISATIONS :

HOUEIX Emmanuelle (DDPJJ Ille et Vilaine)

HANDJIAN Eliane (CAE Grenoble UEMO Echirolles)

INTEGRATIONS :

PASQUEREAU Eric (FAE Angoulême)

POTTIE RIBEAUCOURT Cécile (DRPJJ Picardie)

PUCHOIS Florence (CAE Melun)

RECLASSEMENTS :

BREHERET Francis, ATE, reçoit un avis favorable pour une affectation provisoire au CAE Angers

BOUVIER Franck, ATE, reçoit un avis favorable pour une affectation provisoire à DRPJJ Picardie.

DETACHEMENTS :

SARA Marie-Christine (FAE CPI Mt de Marsan)

LAVOLEE Catherine (DRPJJ Bretagne)

Commentaires :

Devant notre inquiétude concernant **la fusion du corps des Adjoints** avec l'Administration Pénitentiaire (AP) et la Direction des Services Judiciaires (DSJ), l'AC nous « rassure » en nous expliquant que les CAP seront plus simples car il n'y aura plus de détachements et que la mobilité sera plus ouverte.

Concernant les avancements, les ratios seraient supérieurs, mais comme nous serons plus nombreux : de 800 agents, nous passons à 13000, il n'est pas sûr que les personnels de la PJJ s'y retrouvent !!!

Concernant **la spécificité de nos missions**, l'AC a fait la sourde oreille en nous précisant que le travail de base est le même qu'on soit à la PJJ, à l'AP ou la DSJ. L'incertitude quant au devenir professionnel et personnel des agents qui n'ont pas trouvé de solutions de redéploiement est confirmée puisque l'AC proposera 3 postes au niveau national. **En cas de refus, l'agent se verra licencié !!!**

En ce qui concerne **la prime de restructuration**, l'AC s'appuie essentiellement sur le décret d'avril 2008 et refuse de revoir les situations des personnels qui ont muté avant ce décret prétextant que ceux-ci ont bénéficié d'un « choix » plus large de postes, bien que nous ayons réaffirmé que ces mutations n'étaient pas des choix personnels mais des conséquences de fermetures de services.

Nous avons abordé **la nouvelle grille d'évaluation** dénonçant les termes excessifs utilisés pour apprécier les personnels. Il nous a été répondu que les lettres A et B étaient essentiellement réservées aux directeurs et aux éducateurs et qu'un adjoint ayant C pouvait également être proposé pour accéder à un grade supérieur, tout en privilégiant les agents notés en A. Nous nous étonnons donc de l'utilité sur nos grilles d'évaluation de ces lettres ! Souhaitant toujours nous « rassurer », l'AC nous explique que la circulaire d'évaluation a été rédigée afin de limiter le plus possible la subjectivité et les dérives des évaluateurs, lesquels évaluateurs étant eux aussi évalués !!

Soyons tranquilisés, après une première formation des évaluateurs en juin, une autre est prévue en novembre. Quant aux directeurs stagiaires, ils seront « sensibilisés » au cours de leur formation.